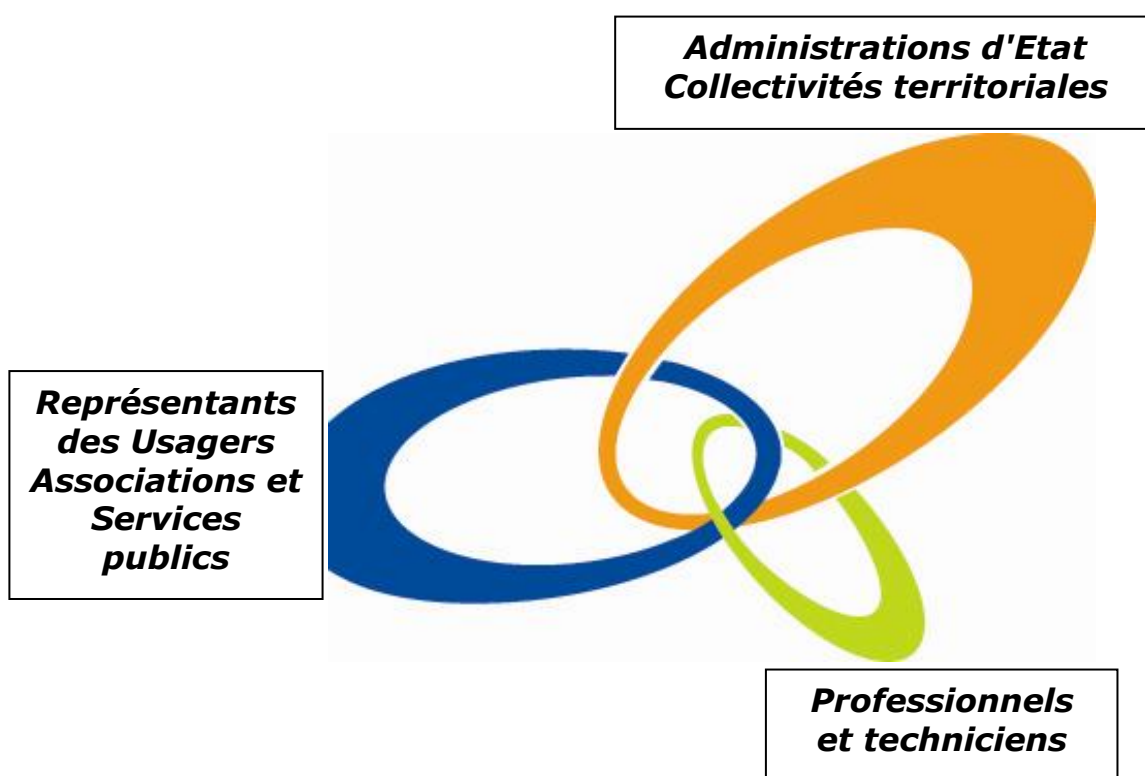




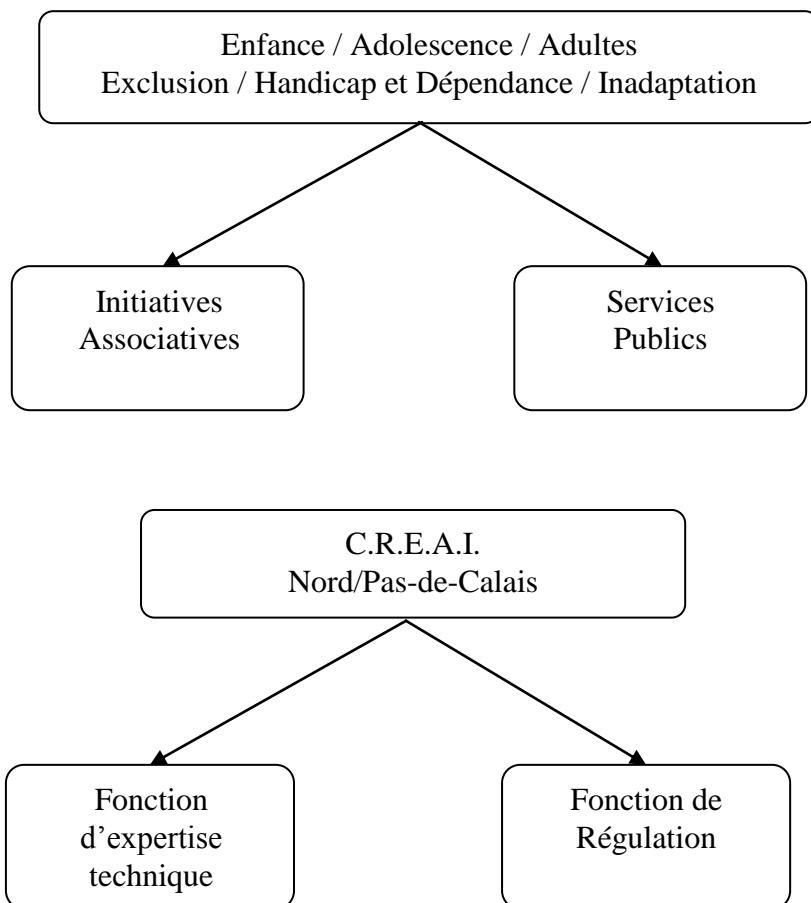
CENTRE REGIONAL DE L'ENFANCE ET DES ADULTES INADAPTES

PROJET ASSOCIATIF



**Carrefour des Acteurs du Social
et du Médico-social.**

Nord/Pas-de-Calais



- Le CREAI : tiers indépendant respectueux de valeurs communes.
- Centre Ressources et Observatoire du social :
 - Espace d'analyse et de concertation.
 - Veille - qualité - diagnostics, avis et conseils, évaluation des méthodes, pratiques, structures et services.
 - Formation et diffusion.

A. Valeurs et missions des CREAI

1 – Les valeurs fondatrices des CREAI

Par arrêté ministériel de 1964 sont créés un Centre Technique National pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CTNERHI) et des Centres régionaux constitués par décrets, de divers collèges de personnes morales et physiques privées et publiques, mandatées ou qualifiées pour leurs compétences dans le secteur social et médico-social, de l'éducation spécialisée et de personnes nommées par arrêté préfectoral.

Pour autant, le statut des CREAI relève de la loi de 1901 sur les associations. Son Conseil comprend deux commissaires du gouvernement : le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et de Directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ).

La nécessaire distanciation vis-à-vis des intérêts particuliers de chaque demandeur implique la pluralité de son Conseil d'Administration. Les avis auprès des instances, sont émis en toute *indépendance* et *objectivité*. Le CREAI se situe ainsi en tiers expert, à juste distance des différentes logiques des acteurs sociaux concernés.

L'éthique et les valeurs qui unissent et mobilisent les CREAI et leurs partenaires associés, respectent les droits fondamentaux des personnes. Leurs réflexions et actions collectives, contribuent à la dignité, l'intégrité et la promotion des personnes accompagnées, dans le respect des principes de laïcité.

Dès l'origine, les CREAI ont une double fonction :

- ❶ *Une fonction d'expertise* : impulser, favoriser et accompagner techniquement toutes les initiatives associatives et publiques concernant les problèmes posés par les enfants, adolescents, et adultes, en situation d'exclusion, de handicap et d'inadaptation.
- ❷ *Une fonction de régulation* : aider les instances d'Etat à coordonner et à réguler ces initiatives en leur apportant des avis techniques circonstanciés, favorisant la planification des équipements et des services sociaux et médico-sociaux.

2 – Les missions et les prestations

Au regard de ces fonctions d'expertise et de régulation, le CREAI Nord/Pas-de-Calais :

- **Crée des espaces d'analyse et de concertation** entre les divers promoteurs privés ou publics, destinés à développer et à coordonner les réponses adéquates aux problèmes posés par les populations fragilisées,
 - ☆ *commissions thématiques*
 - ☆ *groupements (professionnels, familles)*
 - ☆ *développements de réseaux*

- **A**pporte son soutien technique aux associations, organismes et administrations, ayant besoin de diagnostics, d'avis éclairés, d'expertises et d'évaluations sur une problématique sociale ou un secteur territorial défini,
 - ☆ *diagnostic de population – offre d'équipements – données territoriales*
 - ☆ *contribution aux schémas départementaux et régionaux (données de cadrage)*
 - ☆ *avis techniques dans le cadre de l'instruction des projets au CROSMS*

- **P**articipe, à la demande des associations, organismes et administrations, à la qualité des services rendus. Il émet des propositions en vue de la création, la restructuration ou l'évolution des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
 - ☆ *évaluations, audits*
 - ☆ *études d'opportunités*
 - ☆ *plan de réorganisation*

- **E**tudie à la demande, l'évolution des méthodes de prévention, d'observation, de soins et d'éducation spécialisée, de réadaptation et de réinsertion sociale, et aide à l'évaluation de leur efficacité,
 - ☆ *nomenclatures et classifications des besoins*
 - ☆ *évolution des organisations et des pratiques d'accompagnement*
 - ☆ *accompagnement à l'évaluation interne*

- **O**rganise des espaces de formation en interaction avec tous les acteurs du social, au niveau régional ou national, dans des journées thématiques, congrès, colloques, créés à l'initiative du CREAMI ou avec son aide technique et méthodologique. Les problématiques associatives ou institutionnelles, les initiatives des uns et des autres peuvent ainsi émerger, permettre des débats et impulser éventuellement de nouvelles orientations des politiques sociales. Ces travaux contribuent à une diffusion susceptible d'enrichir la recherche en travail social.
 - ☆ *colloques nationaux*
 - ☆ *journées d'étude régionale*
 - ☆ *formation interne*

Le CREAMI développe ainsi progressivement un centre de ressources et d'information régional au service de leurs mandants, et constitue un observatoire du social exploitable par les forces sociales de la région,

- ☆ *historique de création des structures*
- ☆ *connaissance des acteurs et du mouvement associatif*
- ☆ *veille sociale et médico-sociale*
- ☆ *données d'équipement*
- ☆ *évolution des méthodes et techniques pédagogiques et sociales*

B – L’adaptabilité du CREAI Nord – Pas de Calais

1 – Le CREAI au carrefour des problématiques sociales

- > les inadaptations régionales
- > les nouveaux besoins
- > nouveau regard, nouvelles méthodes
 - proximité
 - service
 - inter-secteur.

2 – Le CREAI face aux évolutions législatives

- > 1964 le CREAI et l'Etat centralisateur
- > les lois de 1975
- > 1984 le CREAI et la décentralisation
- > 02/2005 la personne au centre des dispositifs.

3 – Le CREAI au cœur des mouvances sociales et politiques

- > l'ancrage des politiques territoriales
- > la qualité des projets
- > le CREAI dans une démarche participative

1 - Le CREAI au carrefour des problématiques sociales

Tout en respectant ses valeurs et objectifs d'origine, le CREAI s'adapte aux mutations constantes de l'environnement socio-économique du Nord/Pas-de-Calais, et de ses incidences sur l'évolution des problématiques sociales, en particulier sur ces 20 dernières années.

★ De par sa **fonction d'observation et de diagnostic**, il contribue à :

- ⇒ Analyser les évolutions démographiques en rapport avec les inadaptations régionales,
- ⇒ Mesurer les besoins existants en s'appuyant sur les partenariats institutionnels ou associatifs,
- ⇒ Rendre compte de nouveaux besoins liés aux évolutions sociétales repérés par nos partenaires associatifs :
 - les dépendances et leurs conséquences,
 - la délinquance précoce et les mineurs en danger,
 - l'exclusion et l'urgence sociale,
 - la sous scolarisation, la formation,
 - la précocité des symptômes de handicap et d'inadaptation,
 - le vieillissement des populations,
 - les autres formes de handicaps associés (psychique, sensoriel, moteur, polyhandicap...),

- la pratique liée à la sortie des institutions et à l'intégration (hôpitaux psychiatriques, prisons, établissements de rééducation, CHRS, etc.),
- la détection et le traitement des diverses formes de violence et de maltraitance,
- l'évolution des maladies invalidantes (Sida, Alzheimer, etc.),
- l'état psychique de la population Nord/Pas-de-Calais (dépression, suicide ...).

★ De par son **rôle d'animation technique auprès des acteurs associatifs et institutionnels**, il participe au changement de regard porté sur les usagers en relayant des travaux de recherche telles que les classifications internationales du handicap (OMS) ou encore, des évolutions réglementaires. Il encourage la confrontation des pratiques et des regards, la mutualisation des connaissances et encourage l'articulation sociale, médico-sociale et sanitaire pour une démarche globale de la personne.

Ceci a permis aux promoteurs de transformer sensiblement leur logique d'action et de :

- diversifier les réponses de proximité,
- encourager les alternatives face aux réponses traditionnelles (hors murs, soutien à domicile, réseau),
- favoriser la diffusion intersectorielle des connaissances en lien avec les champs:
 - du handicap et du vieillissement des populations,
 - du sanitaire,
 - de l'ASE - PJJ,
 - de l'enfance-famille,
 - de la psychiatrie,
 - de la pauvreté-précarité.

2 - Le CREAI face aux évolutions législatives

Les CREAI sont créés en 1964, époque où l'Etat est garant de toutes les politiques sociales y compris dans ses déclinaisons locales.

Différentes lois, dont celles du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, viennent renforcer le champ de compétence du CREAI, de l'inadaptation sociale à la prise en charge des personnes en situation de handicap, quels que soient leur âge et leur état.

Les évolutions des problématiques sociales et leurs nécessaires appréhensions territoriales entraînent durant la décennie 80, une nouvelle répartition des compétences en matière d'action sociale. Les lois de décentralisation et de déconcentration voient l'émergence progressive des Régions et des Départements comme interlocuteurs privilégiés dans le champ du social et du handicap (tant sur le plan individuel que collectif).

C'est ainsi que le CREAI développe naturellement ses fonctions d'expertise et de régulation, tant avec les administrations déconcentrées de l'Etat qu'avec ces nouveaux partenaires que sont les Conseils généraux.

Il témoigne de l'identité et de l'histoire de notre secteur.

On assiste à la mise en place d'une nouvelle donne :

- une profonde réorganisation de l'Education surveillée devenue la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- le Conseil Général en tant que partenaire incontournable de l'action sociale assume de nouvelles compétences dans le domaine des personnes âgées, des adultes handicapés et de la protection de l'enfance.

Dans ce nouveau contexte, le CREAI s'adapte à ces nouveaux interlocuteurs :

- ▶ il fait partie intégrante des instances du CROSMS et du CROS pour émettre des avis techniques circonstanciés,
- ▶ il participe à l'élaboration des schémas départementaux enfants et adultes,
- ▶ il consolide et élargit son réseau de partenaires associatifs et publics, afin de les informer et de les accompagner face à ces exigences complexes.

20 ans après cette vaste réorganisation structurelle, le législateur veut assouplir et adapter l'offre sociale et médico-sociale en faveur d'un recentrage sur l'utilisateur.

La loi de rénovation sociale du 2 janvier 2002 stipule que la personne en situation fragile se doit d'être au coeur des dispositifs, au sein de l'organisation institutionnelle. Cette perspective bouscule les pratiques professionnelles mais aussi, certains fonctionnements. Dès lors, chaque promoteur se doit d'améliorer la qualité des prestations délivrées en recherchant une aide technique appropriée.

La loi du 11 février 2005 introduit de nouvelles notions telles que la compensation des conséquences du handicap, la participation de la personne à son projet de vie (non plus exclusivement « institutionnel »). Cela engendre une réappropriation technique des projets à développer par les associations et leurs équipes pour répondre aux exigences de la loi.

Dans ce contexte particulier, le CREAI Nord/Pas-de-Calais se retrouve au carrefour des réflexions basées sur l'individu en situation d'inadaptation et des structures existantes ou à venir.

Il apporte un niveau :

- ⇒ d'information sur l'évolution des réglementations et leurs applications aux groupes et personnes concernés,
- ⇒ d'accompagnement d'équipes pour s'imprégner des cadres réglementaires tout en posant de nouvelles interrogations au regard des publics en difficultés,
- ⇒ d'éclairage technique aux divers membres associés afin de s'inscrire dans ces nouvelles conceptions,
- ⇒ de formation et d'évaluation technique facilitant l'adaptation des partenaires à leurs obligations,
- ⇒ d'aide à la détermination des priorités de création ou d'évolution des structures.

3 - Le CREAI au cœur des mouvances sociales et politiques

De par son expertise, le CREAI facilite l'ancrage des politiques sociales territoriales et la construction du secteur médico-social par :

- ⇒ le repérage des besoins des usagers et l'analyse des réponses proposées par leurs représentants locaux,
- ⇒ la connaissance des dispositifs sociaux par territoire pour détecter les carences et envisager des solutions coordonnées,
- ⇒ sa participation active aux quatre schémas enfants et adultes du Nord/Pas-de-Calais ainsi qu'au Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC),
- ⇒ son activité et son implication couvrent des champs aussi variés que la précarité, la prévention, le logement, les loisirs, la culture, et les personnes en situation de handicaps, vieillissantes ou dépendantes,
- ⇒ l'aide au montage des projets avec les promoteurs en s'assurant de :
 - ▷ la qualité de la construction ou de l'aménagement envisagé,
 - ▷ l'organisation hiérarchique et fonctionnelle, et de la composition qualitative du plateau technique,
 - ▷ l'adéquation du projet institutionnel et des méthodes préconisées,
 - ▷ la connaissance des problématiques liées aux listes d'attente des ressortissants et des possibilités d'insertion sociale totale ou relative
 - ▷ l'ouverture sur un travail en réseaux susceptible d'optimiser la dynamique des équipes pluridisciplinaires.

Cette reconnaissance de son expertise objective s'accompagne d'une action auprès des promoteurs en phase d'élaboration de projets.

Le CREAI facilite les rencontres et les démarches participatives co-constructives des divers partenaires associatifs, de leurs instances dirigeantes, de leurs cadres et de leurs techniciens :

- ⇒ il anime les groupes de réflexion de techniciens
- ⇒ il contribue à la mutualisation des bonnes pratiques et des méthodes inter associatives,
- ⇒ il aide à l'expression des problématiques d'équipes, et des techniques employées,
- ⇒ il facilite l'analyse théorique de leurs pratiques par des journées de réflexions thématiques,
- ⇒ il incite les travailleurs sociaux à rester en prise avec l'évolution de la recherche régionale et nationale (CTNERHI, ANCREAI),
- ⇒ il permet une évaluation régulière des actions entreprises (Démarches qualités, outils Periclés),
- ⇒ il devient ainsi un repère technique incontournable pour les cadres et techniciens du secteur sanitaire et social,

Le CREAI aide les associations, organismes, cadres et techniciens à maintenir l'équilibre entre des exigences économiques et législatives de plus en plus tendues et la qualité des projets pédagogiques et sociaux.

C. Perspectives et stratégie de développement du CREAI Nord – Pas de calais

La diversification des moyens

Décloisonner et associer

- 1 – des analyses transversales
- 2 – la qualité des services à la personne
- 3 – l'adaptation des métiers de cadres et techniciens
- 4 – réactivité et personnes ressources
- 5 – outils de communication et mutualisation des recherches
- 6 – cadre européen sanitaire et social.

Grâce à l'adhésion, rendue possible par l'article 163 du décret budgétaire n°2003-1010 du 22/10/2003, des associations et établissements (57 %) et aux subventions des pouvoirs publics (16 %), le CREAI développe ses missions d'animation, d'expertise et de recherche. Le complément du budget soit 27 % est assuré par des prestations de service.

Pour mener à terme ses ambitions, le CREAI doit Décloisonner ses actions et Associer de nouveaux partenaires.

1 - Le CREAI soucieux d'une politique de proximité répond aux nouvelles demandes de diagnostic de villes, communes ou associations souhaitant opter pour un axe social volontariste. Pour ce faire, il s'assurera d'une analyse transversale des différents champs de compétence pour aider les décideurs locaux à se coordonner, les analyses pouvant alors devenir inter-communales, inter-associatives, inter-sectorielles.

2 - L'ouverture à une dynamique concurrentielle des services à la personne amènera le CREAI à porter son avis technique sur l'organisation, la technicité et l'éthique de ces services auprès de personnes souvent fragilisées.

3 - L'évolution progressive des modes de prise en charge et d'accompagnement, développera à terme une adaptation des métiers de cadre et technicien du social. Les nombreux espaces de formation créés par le CREAI (journées thématiques, congrès, colloques) permettent d'influer et de préparer les acteurs à ces nouveaux impératifs. Les nouvelles pratiques professionnelles viennent parfois se télescoper avec les formations initiales. Le CREAI se doit d'être l'aiguillon auprès des DRASS et du Conseil Régional pour que les formations permettent d'améliorer les services rendus à la personne.

4 - Le CREAI cherchera à développer sa réactivité lorsque de nouveaux besoins seront détectés par les associations ; il aidera à la diffusion et à la mutualisation des observations et des expérimentations sociales susceptibles d'être généralisées après évaluation. Pour cela, il lui faudra entretenir et actualiser les compétences des techniciens par la formation continue et étoffer son réseau de personnes ressources (ANCREAI, CTNERHI, chercheurs, mais également conseillers techniques des unions et grandes associations).

5 - Pour mieux informer ses partenaires, le CREAI améliorera ses outils de communication : informatisation, mise en réseau, diffusion des actions et analyses.

6 - Enfin, le CREAI replacera ses analyses dans le cadre européen, notamment en tenant compte de sa proximité géographique avec la Belgique. L'évolution de la législation sanitaire et sociale entraînera nécessairement des études comparatives, une évaluation des rapports qualité technique / prix. Les enjeux stratégiques seront alors importants, et le secteur médico-social aura besoin de mieux argumenter pour défendre les valeurs fondamentales communes.

Conclusion

Le CREAI demeure un espace unique et singulier, technique et indépendant où se côtoient élus des collectivités territoriales, représentants d'administrations, personnes nommées par le Préfet, personnes morales et physiques, professionnels, représentants d'associations et d'organismes.

Ensemble, ils peuvent échanger autour de préoccupations communes, et confronter leur pratique et leur regard. Dans une région qui connaît tant de déficits, mais où l'engagement solidaire de ses acteurs chargés de l'action sociale est reconnu, le CREAI offre la possibilité de construire des projets autour de valeurs partagées, de les mettre en œuvre, de les évaluer.

Aujourd'hui, il appartient au CREAI Nord/Pas-de-Calais, fort de son histoire, de son éthique et de son capital technique de s'inscrire dans une perspective dynamique qui réponde aux défis de notre époque.

✕